

## ●● Des faits et des chiffres

### ● Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans abri ?

Dernière mise à jour : 04/07/2017

En Belgique, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre de personnes sans abri, uniquement des évaluations des associations.

#### Commentaire :

Les personnes sans abri ne sont pas interrogées dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) – sans doute l'instrument le plus important pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau national et européen. Pour combler cette lacune, une enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans abri et des personnes en séjour illégal a été organisée en 2010 afin d'examiner s'il serait possible à l'avenir d'inclure ces groupes dans les enquêtes sur la pauvreté (recherche menée par le HIVA (KU Leuven), à la demande de et en collaboration avec le Service).

En 2003, FEANTSA évaluait le nombre de personnes sans abri à 17.000 en **Belgique**. Il faut toutefois manier ces chiffres avec précaution car la Belgique ne procède à aucun recensement officiel (le reste de l'Europe non plus). A cet égard, un des problèmes majeurs est la difficulté de définir le fait d'être sans abri, vu les différentes formes que ce phénomène revêt. En outre, il est difficile de rencontrer les personnes sans abri. Par conséquent, soit les chiffres disponibles sont des estimations soit ils concernent uniquement les personnes sans abri connues par le biais des structures d'accueil. Bien que ces chiffres donnent une idée du groupe de personnes sans abri, il ne faut pas perdre de vue que leur nombre réel est plus élevé.

L'estimation à 17.000 personnes sans abri continue à circuler dans des publications plus récentes (voir entre autres SPP Intégration Sociale (2012), Focus n° 2 Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi).

La recherche MEHOBEL (15/12/2015 - 15/03/2018) programmée par le Service Public de Programmation Politique Scientifique (Belspo) développera une méthodologie pour mesurer et suivre le sans-abrisme en Belgique.

En Belgique, les politiques relatives au sans-abrisme suivent une structure très régionalisée. Cela implique que les chiffres sont avant tout disponibles au niveau régional.

En **Wallonie**, l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS) a été chargé de mener en collaboration avec les Relais sociaux un travail de collecte de données relatives aux populations sans abri. Une première récolte harmonisée des données auprès des services partenaires des Relais sociaux a eu lieu en 2012. 60.159 nuitées dans des solutions d'hébergement d'urgence ont été recensées. Le tableau 8a donne un aperçu du nombre de nuitées et du nombre d'utilisateurs par service et par sexe en 2012. Néanmoins, ces chiffres devraient être interprétés avec prudence souligne l'IWEPS. (source : Deprez A. en Simon C., (2016), La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes, Rapport de Recherche de l'IWEPS, n°15, avril 2016).

Au cours de l'année 2015, les services d'hébergement d'urgence ont hébergé 4.638 personnes. (source : IWEPS, [Hébergement d'urgence](#), fiche 1004-REL.SOC, 01/06/2017)."

**Tableau 8a** : Nombre de nuitées et nombre d'utilisateurs en hébergement d'urgence par relais social en 2012

| Ville                              | Mineurs |              | Femmes  |              | Hommes  |              | Total général |              |
|------------------------------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|---------------|--------------|
|                                    | nuitées | utilisateurs | nuitées | utilisateurs | nuitées | utilisateurs | nuitées       | utilisateurs |
| <b>Charleroi</b><br>(4 services)   | 938     | 122          | 3.213   | 207          | 17.262  | 1.252        | 21.413        | 1.581(*)     |
| <b>Liège</b><br>(4 services)       | 0(**)   | 0            | 2.104   | 182          | 16.929  | 1.196        | 19.033        | 1.378        |
| <b>Mons</b><br>(1 service)         | 1       | 0            | 835     | 76           | 3.315   | 220          | 4.154         | 296          |
| <b>La Louvière</b><br>(2 services) | 277     | 12           | 2.120   | 74           | 2.261   | 175          | 4.658         | 261          |
| <b>Verviers</b><br>(3 services)    | 386     | 139          | 571     | 117          | 339     | 222          | 1.296         | 478          |
| <b>Namur</b><br>(1 service)        | 0       | 0            | 924     | 61           | 7.206   | 329          | 8.130         | 393          |
| <b>Total</b>                       | 1.602   | /            | 9.767   | /            | 47.260  | /            | 58.629        | /            |

\* : sans doublons

\*\* : A Liège, 45 nuitées 'Enfants' ont été comptabilisées, mais celles-ci sont intégrées dans les nuitées des adultes par genre.

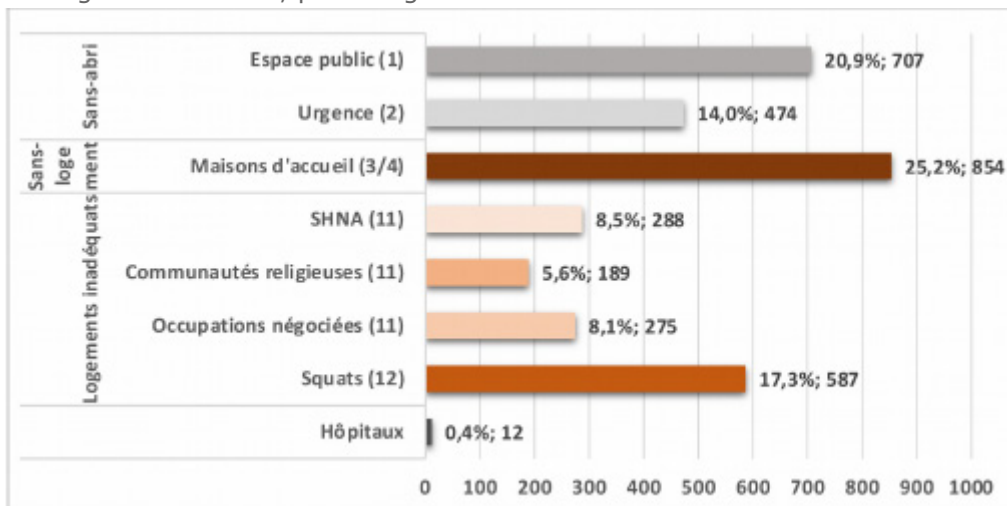
/ : Par prudence, en raison de la présence probable d'un certain nombre de doublons en 2012, le total n'est pas fait.

Source : Deprez A. en Simon C., (2016), [La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes](#), Rapport de Recherche de l'IWEPS, n°15, avril 2016, à base des tableaux 5.2 et 5.3.

A **Bruxelles**, [la Strada](#) a organisé durant la nuit du 7 novembre 2016 un dénombrement des personnes sans abri et sans chez soi. Un total de 3.386 personnes a été comptabilisé, parmi lesquelles 35 % de personnes sans abri (dans les espaces publics ou dans des maisons d'accueil d'urgence et de crise), 25 % de personnes sans logement (maison d'accueil) et 40 % de personnes en logement inadéquat (squats inclus). La Strada rappelle que, pour diverses raisons, les chiffres produits sont une sous-estimation de la réalité. La figure 8a montre la répartition des personnes dénombrées par catégorie. Outre ces 3.386 personnes 'dénombrables' sans abri, 1.190 personnes ont trouvé une solution dans un service d'habitat accompagné. En outre, 102 personnes sont aussi hébergées dans un logement de transit.

**Figure 8a** : Répartition des personnes dénombrées par la Strada pendant la nuit du 7/11/2016

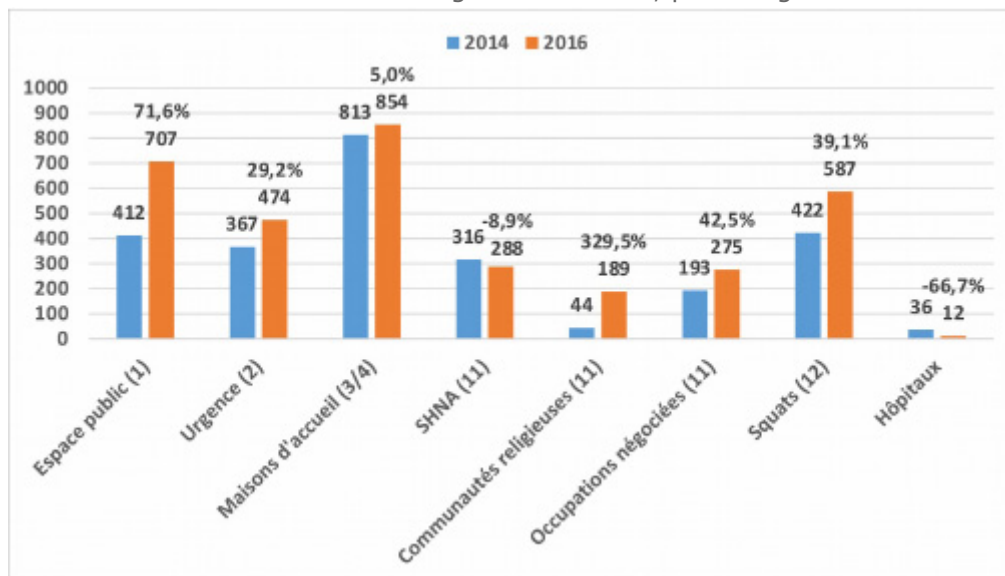
en Région bruxelloise, par catégorie. N = 3.386



Source : Mondelaers Nicole (2017), Double dénombrement des sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale -7 novembre 2016/6 mars 2017, Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans abri-la Strada, figure 2, p. 25.

Entre 2008 et 2016, le nombre de personnes comptabilisées par la Strada lors des dénombrements a pratiquement doublé (+96 %). La hausse depuis 2014 (+30 %) est surtout due à l'augmentation des personnes recensées dans les espaces publics (+72 %). La nouveauté en 2016 est le nombre important de groupes ou de familles qui s'installent dans des tentes et d'édifices réalisés avec des restes de matériaux sur des terrains vagues ou dans des parcs et qui ne font pas appel aux services existants. Il est difficile de déterminer le nombre d'enfants vivant dans ces situations précaires.

**Figure 8b** : Evolution du nombre de personnes dénombrées par la Strada lors des dénombrements 2014-2016 en Région bruxelloise, par catégorie. N2014 = 2.603; N = 3.386



Source : Mondelaers Nicole (2017), Double dénombrement des sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale -7 novembre 2016/6 mars 2017, Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans abri-la Strada, figure 3, p. 25.

Dans la nuit du 6 mars 2017 avec un dispositif hivernal à plein régime, 4.049 personnes ont été dénombrées, dont 48 % de sans abri, 21 % sans logement et 31 % en logement inadéquat. La Strada constate pendant l'hiver un accroissement du nombre total de personnes dénombrées (+ 21 %). Un quart des personnes dénombrées étaient hébergées dans un des centres du dispositif hivernal tandis qu'une personne sur 8 des personnes dénombrées était dans les espaces publics, malgré le plan hivernal. 653 enfants ont été dénombrés dont 249 enfants dans une situation de sans-abrisme. (source: Mondelaers Nicole (2017), Double dénombrement des sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-

Capitale -7 novembre 2016/6 mars 2017, Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans abri-la Strada).

En **Flandre**, le 'Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin' a mené une recherche, à la demande du ministre du Bien-être ('Welzijn') qui vise à dénombrer la population des sans abris et sans chez soi en Flandre. Entre le 15 janvier et le 15 février 2014, 711 adultes et 53 enfants étaient enregistrés en accueil d'hiver; 3019 adultes et 1675 enfants étaient enregistrés dans des centres d'hébergement des CAW's et des logements de transit des CPAS. Durant le temps de l'enquête, 599 ont été menacés d'expulsion. Les chercheurs reconnaissent que ces chiffres sont une sous-estimation, certainement en ce qui concerne le nombre de personnes qui vivent dans la rue (source : Meys Evy en Hermans Koen (2014), Nulmeting dak-en thuisloosheid, Leuven: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin).

D'après l'enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans abri du centre OASeS de l'Université d'Anvers en collaboration avec L'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège, ordonnée par le Service SPP Intégration Sociale (2010, p. 77), il y a en moyenne deux fois plus de personnes sans abri en Wallonie qu'en Flandre, par tranche de 10.000 habitants (à savoir 25 et 12). C'est en Région bruxelloise que cette moyenne est la plus élevée, où elle atteint 30 personnes sans abri par 10.000 habitants. Concernant l'évolution du nombre, il y a davantage de CPAS flamands qui estiment qu'au cours de ces dernières années, il y a eu une augmentation du nombre de personnes sans abri. Dans la même lignée, plus de CPAS wallons et bruxellois estiment qu'il y a autant de personnes sans abri. Le nombre de personnes sans abri chroniques (personnes qui restent plus d'un an dans cette situation) représente 55 % du nombre total de dossiers 'sans abri' en Région bruxelloise, il diminue presque de moitié en Wallonie avec 28 %, et encore en Flandre avec 16 %.

Le SPP Intégration Sociale fournit quelques données, à savoir le nombre de personnes sans abri recevant **une prime d'installation** et le nombre de celles bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale subventionné à 100 %.

Une personne sans abri qui trouve un logement, perdant ainsi sa qualité de sans abri, a droit à une prime d'installation (unique). Auparavant, seules les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration pouvaient y prétendre (loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale - loi DIS). Depuis le second semestre de 2004, les personnes sans abri qui perçoivent un revenu de remplacement ou un revenu inférieur à un certain montant (celui du revenu d'intégration majoré de 10%) entrent aussi en ligne de compte (article 57bis de la loi du 23 août 2004 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale - loi CPAS). Et sur la base du droit à l'aide sociale (DAS), il y a une intervention dans les coûts d'installation pour le logement des demandeurs d'asile indigents.

Le nombre de primes d'installation donne un aperçu du nombre de personnes qui sont sorties, même parfois seulement de façon provisoire, d'une situation de sans-abrisme. Le nombre annuel total de personnes ayant bénéficié d'une prime d'installation ou d'une intervention dans les frais d'installation est en forte augmentation depuis 2003 (tableau 8b).

**Tableau 8b** : Nombre annuel de primes d'installation selon la réglementation justifiant leur octroi, Belgique 2003-2016

| Année | DIS   | Loi CPAS | DAS | Total |
|-------|-------|----------|-----|-------|
| 2003  | 1.385 | 0        | 295 | 1.680 |
| 2004  | 1.449 | 0        | 266 | 1.715 |
| 2005  | 2.201 | 8        | 371 | 2.580 |
| 2006  | 2.188 | 31       | 414 | 2.632 |
| 2007  | 2.049 | 1.429    | 263 | 3.729 |

|             |       |       |       |        |
|-------------|-------|-------|-------|--------|
| <b>2008</b> | 2.688 | 2.505 | 7     | 5.196  |
| <b>2009</b> | 3.286 | 3.743 | 801   | 7.824  |
| <b>2010</b> | 3.097 | 4.780 | 545   | 8.413  |
| <b>2011</b> | 3.068 | 4.894 | 1.685 | 9.630  |
| <b>2012</b> | 3.364 | 4.078 | 760   | 8.199  |
| <b>2013</b> | 3.678 | 4.117 | 18    | 7.813  |
| <b>2014</b> | 4.198 | 4.192 | 10    | 8.400  |
| <b>2015</b> | 5.530 | 4.394 | 1     | 9.925  |
| <b>2016</b> | 6.159 | 4.565 | 7     | 10.731 |

Source : SPP Intégration Sociale, Bulletin Statistique, n° 17, décembre 2016, pp. 32-34

Lorsqu'une personne perd sa qualité de sans abri et si elle satisfait aux obligations légales (i.e. ne pas avoir de ressources suffisantes, séjourner légalement en Belgique, ...), le CPAS reçoit un remboursement du **revenu d'intégration sociale** (RIS) à 100 % de l'Etat fédéral durant deux années.

En 2016, 7.341 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration subsidié à 100 % par l'Etat fédéral (tableau 8c). Il s'agit de 3,8 % du nombre annuel de bénéficiaires d'un RIS en 2016. Cela ne signifie pas pour autant que ces 7.341 personnes ont quitté une situation de sans abris en 2016. En effet, en 2011, 1.531 ex-sans abri avaient débuté leur droit, 339 avaient terminé leur droit dans l'année et 3.553 autres avaient perçu leur RIS de manière interrompue sur plusieurs années. Parmi les bénéficiaires, 57,6 % étaient des femmes, 33 % étaient âgés de 18 à 24 ans et 47,1 % de 25 à 44 ans, 77,8 % étaient de nationalité belge contre 17,2 % de ressortissants hors UE. (SPP Intégration Sociale, Focus n°2. Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi, 26/10/2012, p. 3).

**Tableau 8c:** L'évolution du nombre de personnes ex-sans abri ayant bénéficié du revenu d'intégration toute une année subsidié à 100%, la Belgique, 2003-2016

| <b>Année</b> | <b>Nombre annuel</b> | <b>En pourcentage du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale</b> |
|--------------|----------------------|--|
| <b>2003</b>  | 1.898                | 1,6 %  |
| <b>2004</b>  | 2.773                | 2,3 %  |
| <b>2005</b>  | 2.960                | 2,5 %  |
| <b>2006</b>  | 3.417                | 2,8 %  |
| <b>2007</b>  | 3.722                | 2,9 %  |
| <b>2008</b>  | 4.522                | 3,4 %  |
| <b>2009</b>  | 5.598                | 3,9 %  |
| <b>2010</b>  | 6.072                | 4,0 %  |
| <b>2011</b>  | 5.446                | 3,7 %  |

|             |       |       |
|-------------|-------|-------|
| <b>2012</b> | 5.666 | 3,8 % |
| <b>2013</b> | 5.967 | 3,9 % |
| <b>2014</b> | 6.234 | 3,9 % |
| <b>2015</b> | 6.650 | 3,8 % |
| <b>2016</b> | 7.341 | 3,8 % |

Source : SPP Intégration Sociale

Il est intéressant de se pencher sur les **caractéristiques socio-démographiques** des personnes sans abri. L'enquête auprès des personnes sans abri et sans chez soi de 2010 dans le cadre d'une recherche sur des compléments et corrections sur l'enquête EU-SILC, attire l'attention tout d'abord sur la gravité de la situation de pauvreté. 72 % des personnes sans abri et sans chez soi vivent sous le seuil de pauvreté et même bien en dessous du seuil de pauvreté. Il y a des indications spécifiques de privation par exemple le fait de ne pas avoir accès à l'eau potable, à une toilette ou à une douche au lieu de résidence. Le niveau d'instruction de nombreux sans abri est très bas. Un homme sans abri ou sans chez soi sur cinq a travaillé le mois précédent. Il s'agit le plus souvent d'un emploi précaire. La toute grande majorité des répondants sont isolés. 24 % des sans abri et sans chez soi estiment être en 'mauvaise' ou 'très mauvaise' santé. Il est frappant de constater l'importance des affections psychiques et nerveuses. La consommation d'alcool d'un quart des sans abri est excessive. Pas mal de malades ne font pas appel à un médecin pour raisons financières.

En ce qui concerne la répartition selon le genre : les résultats du dénombrement en 2016 des personnes sans abri et sans logement en Région de Bruxelles-Capitale montrent que les hommes sont les plus représentés (53 %), principalement dans les espaces publics surtout en rue (60 % contre 7 % de femmes, 3 % d'enfants et 30 % dont le sexe n'est pas connu).

Le tableau 8d donne un aperçu de quelques caractéristiques socio-économiques des personnes sans abri en Flandre pour la période 2005 – 2013. Les chiffres sont basés sur le système informatique de collecte de données 'TELLUS' des centres autonomes d'aide sociale générale (CAW's). Il prend en compte tous les usagers qui bénéficient d'un accompagnement par le secteur, qu'il s'agisse de l'accueil de crise, de l'accueil résidentiel ou de l'accompagnement, comme le logement accompagné. En 2013 le nombre total d'usagers accueillis s'élevait à 113.180; le nombre total de personnes accompagnées s'élevait à 40.251 (en ambulante et en résidentiel). La plupart des personnes sans chez soi sont isolées : pas mariées (61 %) ou divorcées (20 %). Elles ont souvent moins de 30 ans (55 %).

**Tableau 8d** : Profil socio-économique des personnes sans abri (en %), Flandre, 2005-2013

| <b>Caractéristiques</b> | <b>2005</b> | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Femmes                  | 36          | 37          | 33          | 38          | 39          | 39          | 40          | 41          | 41          |
| < 30 ans                | 51          | 51          | 52          | 48          | 48          | 51          | 56          | 55          | 55          |
| 30-50 ans               | 34          | 38          | 34          | 35          | 35          | 33          | 29          | 28          | 28          |
| > 50 ans                | 13          | 13          | 14          | 17          | 18          | 16          | 15          | 15          | 15          |
| Allochtones*            | 30          | 31          | 27          | 25          | 25          | 27          | 27          | 27          | 29          |
| Célibataires            | 65          | 65          | 66          | 65          | 64          | 65          | 63          | 63          | 61          |

|  |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Séparés  | 19 | 20 | 19 | 21 | 21 | 22 | 22 | 20 | 20 |
| Diplôme du primaire au maximum                               | 31 | 30 | 30 | 28 | 28 | 30 | 29 | 30 | 30 |
| Enseignement secondaire inférieur seulement**                | 51 | 52 | 23 | 22 | 21 | 21 | 20 | 20 | 20 |
| Taux d'emploi  | 11 | 15 | 12 | 13 | 12 | 12 | 13 | 12 | 12 |
| Emploi = principale source de revenu                         | 11 | 12 | 13 | 13 | 12 | 13 | 13 | 12 | 12 |
| Allocation de chômage***                                     | 38 | 36 | 37 | 36 | 35 | 35 | 34 | 32 | 31 |
| Aide sociale (CPAS)  | 17 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 |
| Revenu égal ou inférieur au revenu d'intégration sociale**** | 54 | 52 | 54 | 33 | 32 | 30 | 31 | 30 | 30 |
| Pas de revenu  | 29 | 29 | 29 | 24 | 26 | 28 | 27 | 25 | 25 |

\* Depuis 2005, ce concept est défini en fonction de 'l'origine', à savoir : 'Un ou deux parent(s) ou grand-parent(s) ne sont pas nés en Belgique'. Il s'agit ici d'une définition large.

\*\* Dans le système d'enregistrement des usagers Tellus, avant 2007, aucune distinction n'était faite entre l'enseignement primaire et secondaire.

\*\*\* Il s'agit de toutes les allocations sociales à l'exception de l'allocation aux personnes handicapées et de l'aide sociale.

\*\*\*\* Jusqu'en 2007 compris, la catégorie 'pas de revenu' était aussi prise en considération.

Source : Tellus cliëntregistratie CAW's tel que repris dans le tableau dans Dierckx Danielle, Coene Jill, Raeymaeckers Peter (red.) (2014), Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2014.

Il est sorti de la concertation relative aux sans abris en Belgique organisée par le Service - une concertation basée sur les expériences des personnes concernées et des associations qui travaillent au quotidien avec elles - que les profils et les parcours de vie des personnes sans abri divergent profondément. Un point commun est le passé institutionnel : les prisons, les institutions d'aide à la jeunesse, les hôpitaux. Mais le point commun le plus important entre eux est la désaffiliation, la rupture du lien social. En effet, il est extrêmement difficile à maintenir les liens familiaux et sociaux dans ces circonstances de grande pauvreté.

**Quels sont les problèmes auxquels les personnes sans abri doivent faire face?** Autant en Flandre qu'en Wallonie, le principal problème des personnes sans abri est le manque de logement à un prix abordable, selon l'enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans abri effectuée par le centre OASeS de l'Université d'Anvers et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège (2010). Le manque de revenus suffisants vient en seconde position des problèmes. Les situations de familles disloquées sont mentionnées en troisième lieu en Wallonie et en sixième position en Flandre. Le manque de réseau social est aussi un problème très présent dans les deux Régions. Les problèmes moins présents dans les deux Régions sont les problèmes de santé physique.

La proportion de personnes sans abri avec des problèmes de santé est néanmoins très importante. Les personnes sans abri minimisent leurs problèmes de santé, comme si elles

n'attachaient plus d'importance à leur corps. Pourtant, toutes les études s'accordent sur la prévalence de certains troubles de santé chez les personnes sans abri par rapport à la population générale. Parmi ceux qui sont régulièrement cités, on retrouve : des blessures, des problèmes dentaires, la gale, des maladies respiratoires et des troubles cardio-pulmonaires, des maladies infectieuses (principalement VIH, tuberculose et hépatite), des troubles de la santé mentale. La dépendance à l'alcool, au tabac ou à une drogue est très fréquente chez les personnes sans abri. Il faut ajouter à cette liste les troubles liés à l'usure prématurée : image de soi dégradée, vie sociale diminuée, perception d'un regard négatif de la société. Cette usure prématurée, la plupart du temps préexistante à la situation de sans-abri, s'accélère encore durant un séjour à la rue ou dans un centre d'hébergement. Ces situations sont génératrices d'insécurité, laquelle influe négativement sur la santé physique et mentale. Le manque de sommeil notamment a un impact majeur sur la santé. La privation de sommeil engendre des troubles psychiques. (source: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2010), Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009 – Partie 2. Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté, p. 32).

Ce qui frappe également, c'est que la vie des personnes sans abri se caractérise par une répétition de ruptures, de l'enfance à l'âge adulte. Interrogées sur leur vécu, les personnes rencontrées dans le cadre d'une étude participative effectuée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale entre août 2009 et février 2010, parlent d'un 'mauvais départ' : des situations familiales parfois compliquées, du rejet et des abandons, une vie en institution, les dettes, la violence, des troubles mentaux, l'alcoolisme, des difficultés de logement et parfois des expériences d'expulsions, une vie sans perspective d'avenir. Les situations vécues par les personnes sans abri sont souvent reproduites de génération en génération. (source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2010), Vivre sans chez soi à Bruxelles. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, Commission communautaire commune, p. 73).

Dernière mise à jour : 04/07/2017

